<u> </u>	
Commission des normes du travail	
Québ	ec m m
M35N67 E88 2003/04	
QL P. gouv.	
707 = EEE	
	ÉTUDE DES CRÉDITS 2003-2004
	Demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle
	de i Opposition officiene

JUIN 2003



TABLE DES MATIÈRES

N° de la demande	Objet	Page
1 .	Mandats donnés à la Société immobilière du Québec pour la location, l'achat, l'aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ou par souscontrats en 2002-2003.	1
2	Prévisions budgétaires pour l'année en cours et compressions demandées par le Conseil du trésor pour le ministère du Travail et pour tous les organismes sous la juridiction du ministre du Travail.	2
3	Copie à jour de la liste de classement de tous les documents disponibles au ministère du travail (et au sein des organismes sous la juridiction du ministre du Travail) tel que prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	3
4	États de situation du suivi donné aux engagements contenus dans le plan Québec-Régions en précisant les sommes versées pour 2002-2003 et les prévisions pour 2003-2004.	4
34	Montants investis au cours de la dernière année pour informer et renseigner et prévisions pour 2003-2004.	5
35	Nombre de plaintes reçues par la Commission, objets et montants des indemnisations versées ou pénalités imposées au cours de la dernière année au total et par secteur d'activités.	6
36	Évolution du nombre de dossiers traités par les services juridiques de la Commission au cours des trois dernières années par région.	7
37	Nombre de décisions rendues par les tribunaux administratifs et supérieurs en faveur du travailleur et en faveur de l'employeur.	9
38	Évolution du pourcentage de règlements hors cour conclus au cours des trois dernières années.	10
39.	Nombre de visites ou d'enquêtes en moyenne par inspecteur et pourcentage de visites ou d'enquêtes qui débouchent sur des poursuites devant les tribunaux.	11
40	Effectifs de la Commission (total, femmes, personnes handicapées, membres de communautés culturelles, autochtones, anglophones).	12
41	Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections concernant l'implantation d'un système permettant de prendre en compte différents paramètres sociaux et économiques dans l'augmentation du salaire minimum.	14

IUMÉRO DE LA DEMANDE : 1
IBELLÉ DE LA DEMANDE :
landats donnés à la Société immobilière du Québec pour la loca aménagement, la décoration et les travaux divers en régie et/ contrats en 2002-2003
RÉPONSE À CETTE DEMANDE :
BJET DU MANDAT ET VILLE
duébec siège social) ugmentation de la superficie locative aux 3° et 4° étages de 479.94 m².
o <i>ngueuil</i> ugmentation de la superficie locative de 133.57 m²
fontréal onstruction de 2 bureaux d'avocat et 1 salle de réunion, à même l'espace actue
lull ugmentation de la superficie locative de 191 m².

Prévisions					
	E LA DEMANDE : budgétaires pour trésor pour le min du ministre du Tra	nistère du Tra			
RÉPONSE	À CETTE DEMAN	DE:			<u></u>
Budget	de dépenses autor	isé pour 2003-	2004		51 977 270
Compre	essions demandées	par le Conseil	du trésor		S/O
(La Com	mission des normes	du travail est ur	ı organisme ex	xtrabudgétaire)	
		•			
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	·				

NUMÉRO DE LA DEMA	NDE: 3			
LIBELLÉ DE LA DEMAN	NDE :	···················		
Copie à jour de la lisministère du travail (e Travail) tel que pres publics et sur la prote	t au sein des orç crit par la <i>Loi si</i>	ganismes sous la ur l'accès aux d	a juridiction ocuments d	du ministre d
RÉPONSE À CETTE D	DEMANDE :			
Conformément à l'artic publics et sur la protect du travail classe ses do maintient à jour une list sont classés. Elle est s	tion des renseigne ocuments de mani te de classement i	ments personnels ère à en permettre ndiquant l'ordre se	s, la Commiss e le repérage. elon lequel le	sion des norme Elle a établi e s documents
Le droit d'accès à cette heures habituelles de b		que par consultati	on sur place _l	pendant les
	•			
				•
		·		

NOMERO DE LA DEMI	ANDE: 4		•	
LIBELLÉ DE LA DEMA États de situation d Québec-Régions en prévisions pour 2003-	lu suivi donné aux précisant les som	engagements mes versées	contenus d pour 2002-2	ans le pla 2003 et l
RÉPONSE À CETTE [DEMANDE :			
La Commission des i plan Québec-Région	normes du travail n'es s.	st pas visée pa	r les engage	ments du
·				
		·		
ţ				

IUMÉRO DE LA DEMANDE : 34		
IBELLÉ DE LA DEMANDE : Montants investis au cours de la dernière année pou prévisions pour 2003-2004 : l) la population;		
o) les employeurs en ce qui a trait aux normes du travai	il.	
Dépense en 2002-2003	<u>6 360 766 \$</u>	
Prévision 2003-2004 -Activités régulières - Publicité et information our les modifications à la Lei	6 262 055 \$	
Publicité et information sur les modifications à la Loi	12114/5\$	
Total	7 473 530 \$	
		**
·		

 \bigcup

NUMÉRO DE LA D	EMANDE: 35				
LIBELLÉ DE LA DEN	MANDE :				
	ntes reçues par la Comm ersées ou pénalités imposées r d'activités.				
RÉPONSE À CETTE A) Nombre de plair	E DEMANDE ntes reçues par la Commission				
Type de plainte	Descri	ption sommaire			
Pécuniaire (PEC)	Sommes dues au salarié pour non-re comme, par exemple, le salaire, la co pourboires, etc.				
	pourboiros, oto.				
Pratique interdite (art. 122)	Interdiction de suspendre ou de dépl égard des mesures discriminatoires prévu dans la loi, une absence pour (article 122 de la loi)	ou des représailles pour	l'exercice d'un droit		
Congédiement sans cause juste et suffisante	Interdiction de congédier sans une cans et plus de service continu (article		ın salarié qui a trois		
(art. 124)					
. T	ype de plainte	Nombre de plaintes re	eçues en 2002-2003		
Pécuniaires (PEC)		22 1	24		
Pratique interdite (art. :	122)	2 43	34		
Congédiement sans un	e cause juste et suffisante (art. 124)	3 38			
Total		27 939			
3) Estimation de Commission	l'indemnisation des salarié	s à la suite de	l'intervention d		
		2002-2			
Programmo do curvoi	llance de l'application de la Loi	Montants 1 944 085 9	Proportion 5,1 %		
Stratégie de l'enquête		1 712 446 9			
THREAD DE LE LITTER			,- ,-		
	es déposées par les salariés :		1400		
Traitement des plainte	es déposées par les salariés : es	17 092 216 9	6 44,8 %		
Traitement des plainte □ Plaintes pécuniair □ Plaintes pour prat	es ique interdite	17 092 216 9 3 649 849 9	•		
Traitement des plainte ☐ Plaintes pécuniair ☐ Plaintes pour prat ☐ Plainte pour cong	es	3 649 849 \$	9,5 %		
Traitement des plainte ☐ Plaintes pécuniair ☐ Plaintes pour prat ☐ Plainte pour cong et suffisante	es ique interdite édiement fait sans une cause juste	3 649 849 \$ 13 784 113 \$	9,5 % 36,1 %		
Traitement des plainte ☐ Plaintes pécuniair ☐ Plaintes pour prat ☐ Plainte pour conget suffisante Ensemble des interval ☐ L'enquête élargie consessituation de l'entrepris	es ique interdite édiement fait sans une cause juste	3 649 849 9 13 784 113 9 38 182 709 9 Décuniaire par un salarié	9,5 % 36,1 % 100,0 % et après analyse du pr		
Traitement des plainte Plaintes pécuniair Plaintes pour prat Plainte pour cong et suffisante Ensemble des intervante I) L'enquête élargie con a situation de l'entreprise.	es ique interdite édiement fait sans une cause juste rentions siste, à la suite du dépôt d'une plainte p	3 649 849 \$ 13 784 113 \$ 38 182 709 \$ pécuniaire par un salarié de la loi pour l'ensemble reurs	9,5 % 36,1 % 100,0 % et après analyse du prides salariés de cette r		
Traitement des plainte Plaintes pécuniair Plaintes pour prat Plainte pour cong et suffisante Ensemble des intervante 1) L'enquête élargie con a situation de l'entreprise.	es ique interdite édiement fait sans une cause juste ventions siste, à la suite du dépôt d'une plainte p e, à vérifier le respect de l'application d	3 649 849 \$ 13 784 113 \$ 38 182 709 \$ pécuniaire par un salarié de la loi pour l'ensemble yeurs 2002-2	9,5 % 36,1 % 100,0 % et après analyse du prodes salariés de cette r		
Traitement des plainte ☐ Plaintes pécuniair ☐ Plaintes pour prat ☐ Plainte pour cong et suffisante Ensemble des inter 1) L'enquête élargie con a situation de l'entrepris entreprise. C) Montants des p	es ique interdite édiement fait sans une cause juste ventions siste, à la suite du dépôt d'une plainte p e, à vérifier le respect de l'application d	3 649 849 \$ 13 784 113 \$ 38 182 709 \$ pécuniaire par un salarié de la loi pour l'ensemble reurs	9,5 % 36,1 % 100,0 % et après analyse du prides salariés de cette r		

U		
		,
	NUMÉRO DE LA DEMANDE : 36	
	LIBELLÉ DE LA DEMANDE : Évolution du nombre de dossiers troitée : ::	
	Évolution du nombre de dossiers traités par les services juridiques de la Commission au cours des trois dernières années par région. RÉPONSE À CETTE DEMANDE :	
	Voit tableau ci-joint.	
		:

Évolution du volume des dossiers de plaintes transférées à la direction des affaires juridiques

Direction régionale	,	200	0-2001		i	2001-2002			2002-2003			
_	Péc.	122	124	Total	Péc.	122	124	Total	Péc.	122	124	Total
Bas St-Laurent-Gaspésie lles de la Madeleine	48	18	40	106	61	24	57	142	73	22	69	164
Chaudière - Appalaches	76	41	48	165	42	20	40	102	55	23	61	139
Lanaudière	108	23	43	174	. 115	36	78	229	130	61	93	284
Laurentides	156	49	43	248	115	29	75	219	117	46	99	262
Saguenay Lac-St-Jean	72	17	32	121	78	31	67	176	88	21	67	176
Capitale Nationale	199	37	94	330	196	49	151	396	170	59	116	345
Mauricie Centre-du- Québec	88	31	44	163	86	44	69	199	96	35	74	205
Estrie	81	21	46	148	81	35	32	148	65	31	35	131
Ïle de Montréal	651	241	328	1 220	562	235	398	1 195	562	242	386	1 190
Montérégie	314	132	180	626	230	151	205	586	246	151	213	610
Laval	93	38	42	173	73	17	56	146	67	28	74	169
Dir. des normes sectorielles	12	3	7	22	53	7	17	77	73	11	25	109
Outaouais	108	22	43	173	83	32	43	158	88	28	43	159
Abitibi-Témiscamingue & Nord du Québec	20	4	7	31	18	3	12	33	22	6	19	47
Côte-Nord	19	4	13	36	14	6	39	59	15	3	21	39
Service des faillites	196			196	152			152	168			168
Total:	2.241	(681	1010	3 932	1 959	719	1 339	4 017	2.035	767	1 395	4.197

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 37			
LIBELLÉ DE LA DEMANDE :			
Nombre de décisions rendues par les faveur du travailleur et en faveur de l'		nistratifs et sup	érieurs en
RÉPONSE À CETTE DEMANDE :			
Décisions	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Tribunaux civils (pécuniaire)	862	730	831
favorables au travailleur : favorables à l'employeur :	843 19	716 14	803 28
Décisions du commissaire du travail			
Pratiques interdites (122) :	93	116	62
 favorables au travailleur (122) favorables à l'employeur (122) 	28 65	61 55	14 48
 Congédiements sans cause juste et suffisante (124) : 	165	125	68
 favorables au travailleur (124) favorables à l'employeur (124) 	58 107	70 55	16 52

IUMÉRO DE LA DEMANDE : 38			
IBELLÉ DE LA DEMANDE :			
volution du pourcentage de règlements hors cou lernières années.	rs conclu a	u cours des	trois
ÉPONSE À CETTE DEMANDE :			
	2000-2001	2001-2002	2002-200
Nombre de dossiers civils (pécuniaires) terminés Me règlement hors cours	1 866 56,4 %	1 539 48,5 %	1 719 48,2 %
Nombre de dossiers de pratiques interdites (122) terminés Me règlement hors cours	706 46,6 %	666 54,1 %	793 61,7 %
Nombre de dossiers de congédiements sans cause juste et suffisante (124) terminés Me règlement hors cours	982 49,8 %	922 58,2 %	1 118 63,8 %
·			
		·	
	·		
			1

IUMÉRO DE I	_A DEMANDE : 39	
	A DEMANDE :	
	sites ou d'enquêtes en moyenne par inspecteur e nquêtes qui débouchent sur des poursuites deva	
RÉPONSE À (CETTE DEMANDE :	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Moyenne de	es visites ou enquêtes par inspecteur : 352,9	
 Pourcentage 	e débouchant sur des poursuites : 17,2 %	
Total 2002-2003	Objets de visites et d'enquêtes (12 mois)	Transfert à la DAJ (poursuite)
21 950	Plaintes pécuniaires qui ont fait l'objet d'enquête	5 011
3 165	Entreprises visitées (L.N.T.)	70
9 726	Entreprises observées (L.F.N.)	28
5 741	Plaintes 122 et 124 qui ont fait l'objet d'une médiation ou d'un autre type d'intervention	1 885
40 582	Total des interventions	6 994
115	Nombre d'inspecteurs-enquêteurs 2002-2003	

Effectifs de la Commission (total, femmes, personnes handicapées, membre communautés culturelles, autochtones, anglophones). RÉPONSE À CETTE DEMANDE : Voir tableau ci-joint.
Voir tableau ci-joint.

Répartition du personnel masculin et féminin, des personnes par regroupements d'âges, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) pour 2002-2003. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total de l'organisme.

CATÉGORIES :	CADI	RES	PROFESS	IONNELS	FONCTIO	NAIRES
ANNÉE FINANCIÈRE 2002-2003	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nombre personnel masculin (218 personnes) (40,3 %)	18	78,3	58	47,2	142	36
Nombre personnel féminin (323 personnes) (59,7 %)	5	21,7	65	52,8	253	64
Nombre de personnes de moins de 35 ans (78 p.) (14,4 %)			25	20,3	53	13,4
Nombre de personnes de 35 à 54 ans (378p.) (69,8 %)	14	60,8	88	71,5	276	69,8
Nombre de personnes de 55 ans et plus (85 p.) (15,7 %)	9	39,2	10	8,1	66	16,7
Nombre de personnes handicapées (9 personnes) (1,7 %)			2	1,6	7	1,8
Nombre de personnes anglophones (5 personnes) (0,9 %)			2	1,6	3	0,8
Nombre de personnes de comm. culturelles (25 p.) (4,6 %)			3	2,4	22	5,5
Nombre de personnes de comm. autochtones (aucune)						
Total de l'effectif : (541 personnes)	23	4,3	123	22,7	395	73

Note: % sur un effectif régulier et occasionnel de 541 personnes.

Toutes les données concernant le personnel de la Commission des normes du travail proviennent d'un rapport du SAGIP au 8 mars 2003.

LIBELLÉ DE LA DEMANDE: Copie des études, analyses, recherches, scénarios ou projections con l'implantation d'un système permettant de prendre en compte différe paramètres sociaux et économiques dans l'augmentation du salaire RÉPONSE À CETTE DEMANDE: Aucune étude n'a été réalisée par la Commission des normes du travail à Elle dispose cependant d'un portrait sommaire des caractéristiques social économiques de la main-d'œuvre rémunérée au salaire minimum. Par ailleurs, le gouvernement s'est donné un mécanisme de révision du s dont le cadre de référence comprend onze indicateurs socioéconomiques un processus décisionnel. Un comité interministériel formé de représentants du ministère du Travail, des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère sociale a la responsabilité de coordonner les activités de révision du salai	ce chapitre. es et alaire minimu et qui propos du ministère de la Solidar
l'implantation d'un système permettant de prendre en compte différe paramètres sociaux et économiques dans l'augmentation du salaire RÉPONSE À CETTE DEMANDE : Aucune étude n'a été réalisée par la Commission des normes du travail à Elle dispose cependant d'un portrait sommaire des caractéristiques social économiques de la main-d'œuvre rémunérée au salaire minimum. Par ailleurs, le gouvernement s'est donné un mécanisme de révision du s dont le cadre de référence comprend onze indicateurs socioéconomiques un processus décisionnel. Un comité interministériel formé de représentants du ministère du Travail, des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère	ce chapitre. es et alaire minimu et qui propos du ministère de la Solidar
Aucune étude n'a été réalisée par la Commission des normes du travail à Elle dispose cependant d'un portrait sommaire des caractéristiques social économiques de la main-d'œuvre rémunérée au salaire minimum. Par ailleurs, le gouvernement s'est donné un mécanisme de révision du s dont le cadre de référence comprend onze indicateurs socioéconomiques un processus décisionnel. Un comité interministériel formé de représentants du ministère du Travail, des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère	es et alaire minimu et qui propos du ministère de la Solidar
Elle dispose cependant d'un portrait sommaire des caractéristiques social économiques de la main-d'œuvre rémunérée au salaire minimum. Par ailleurs, le gouvernement s'est donné un mécanisme de révision du s dont le cadre de référence comprend onze indicateurs socioéconomiques un processus décisionnel. Un comité interministériel formé de représentants du ministère du Travail, des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère	es et alaire minimu et qui propos du ministère de la Solidar
dont le cadre de référence comprend onze indicateurs socioéconomiques un processus décisionnel. Un comité interministériel formé de représentants du ministère du Travail, des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère	et qui propos du ministère de la Solidar
des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère	de la Solidar
des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère sociale a la responsabilité de coordonner les activités de révision du salai	de la Solidar re minimum.
	•
	,